McAsphalt Industries Limited

Accueil SSE-Entrepreneur

Révision 1-2023

Politique Santé, sécurité, environemment & qualité

- La politique SSE de McAsphalt vise à refléter la manière dont nous devons, en tant qu'entreprise, gérer les risques et les expositions sur le lieu de travail.
- Elle démontre l'attitude générale et l'engagement de la direction à l'égard de la SSE, ainsi que les mesures, les dispositions et les systèmes mis en place par l'entreprise pour garantir la conformité aux exigences SSE, légales et autres règlementations applicables.
- McAsphalt veillera à ce que tous les employés soient informés de sa politique SSE en la rendant publique par tous les moyens disponibles et en veillant à ce qu'elle soit examinée lors de l'accueil des nouveaux. La politique sera revue chaque année ou lorsque cela sera nécessaire par la direction générale.
- Une fois la révision terminée, la politique sera réapprouvée par le président de McAsphalt, distribuée et mise à disposition en conséquence.
- McAsphalt souscrit à une combinaison de systèmes de gestion de la santé, de la sécurité, de l'environnement et de la qualité en fonction des besoins de l'unité commerciale et des exigences réglementaires et législatives applicables.
- Nous encourageons la réflexion fondée sur le risque et le partage des connaissances, ce qui souligne notre engagement concret en faveur d'une amélioration continue, tout en entretenant notre culture d'entreprise de l'excellence.
- La mise à jour et la publication de la politique se feront conformément au système de gestion applicable ou selon les prescriptions de celui-ci.

Politique Santé, sécurité, environemment & qualité (suite)

Nos principes directeurs sont les suivants:

- Leadership,
- Responsabilité,
- Conformité,
- Conservation,
- Prévention,
- Orientation client et
- Amélioration continue.

Ces principes sont complétés par nos valeurs d'entreprise:

VIVRE L'OBJECTIF ZÉRO !

TRAVAILLER SÉCURITAIREMENT-EN SÉCURITÉ À LA MAISON

Chez McAsphalt, la sécurité et le bien-être des employés sont au cœur de toutes nos activités.

Nous suivons notre programme Vivre l'objectif zéro pour nous guider vers la réussite de l'objectif zéro. En intégrant nos icônes sécuritaires et nos comportements quotidiens dans tous nos systèmes de travail, nous fournissons un cadre commun pour garantir un environnement de travail sécuritaire pour tous.

Nous encourageons tous les visiteurs et les entrepreneurs à signaler tout acte ou condition dangereuse au responsable ou au département SSE pour une enquête plus approfondie.

Le programme se compose de 8 icônes sécuritaires de base et de 5 icônes sécuritaires supplémentaires. Ces règles exigent que nous restions tous constamment vigilants quant à ce que nous faisons et à la façon dont cela affecte notre bien-être et celui des personnes qui nous entourent, maintenant ainsi une culture résiliente de responsabilité partagée et un état d'esprit de tolérance zéro.

Ces règles sont partagées et appliquées dans toutes les unités commerciales de Colas à travers le monde pour garantir la durabilité.

En adoptant tous les comportement sécuritaire, nous atténuons le risque de blessures graves et de décès.

Veuillez regarder la vidéo **Vivre l'Objectif Zéro** et vous reporter aux informations complémentaire ci-dessous.

ICONES SÉCURITAIRES

CONTRÔLE DES RISQUES

Identifier, évaluer et contrôler les risques avant de débuter le travail.

Un plan approprié doit être mis en place pour contrôler les dangers potentiels sur le lieu de travail et les moyens de contrôle requis doivent être communiqués à chaque membre du personnel. Les dangers potentiels et les moyens de contrôle doivent être revus chaque jour ou pour chaque nouvelle tâche afin d'identifier les dangers nouveaux ou imprévus et les moyens de contrôle modifiés doivent être acceptés et autorisés.

PROTECTION CONTRE LES CHUTES

Se protéger des chutes.

Évitez de travailler en hauteur ou utilisez des protections collectives telles que des barrières ou des garde-corps lorsque cela est possible. Travaillez dans un environnement protecteur tel qu'un échafaudage, un monte-personne ou une plateforme élévatrice ou utilisez un équipement de protection contre les chutes lorsque vous travaillez en hauteur. Utilisez toujours trois points d'appuis pour accéder aux équipements, aux véhicules et aux échelles. Les risques de chute comprennent le travail en hauteur, la montée et la descente de véhicules, le travail près de rebords exposés ou autour de vides ou de surfaces fragiles.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Conduire et opérer un équipement sécuritairement

Il s'agit notamment d'être qualifié et autorisé à conduire un véhicule d'entreprise sur la route, d'utiliser des équipements sur le site, de toujours porter sa ceinture de sécurité, d'inspecter correctement les véhicules ou les équipements avant de les utiliser, de respecter les limitations de vitesse affichées et de ne jamais conduire ou utiliser un véhicule ou un équipement en étant distrait. Les risques liés à la sécurité routière comprennent la conduite sur l'autoroute, sur un chantier et englobent les véhicules routiers et hors route.

CADENASSAGE

Vérifiez l'absence d'énergie résiduelle avant le début des travaux et utilisez les équipements de verrouillage et de déverrouillage, le cas échéant.

L'énergie dangereuse comprend les sources d'énergie de l'équipement telles que l'électricité ou les combustibles, mais aussi l'énergie stockée dans le système comme le potentiel électrique, l'énergie mécanique ou cinétique, la pression, les matériaux toxiques, les gaz, les produits chimiques, les liquides chauds et la gravité.

COMPÉTENCE

Vous devez être correctement formé, expérimenté et autorisé à effectuer des tâches ou à utiliser les équipements sur le lieu de travail.

Disposer d'une qualification, d'une certification ou d'une autre autorisation valide avant de commencer la tâche ou d'utiliser un équipement de travail.

RISQUE À LA SANTÉ

Se protéger des risques pour la santé

Il s'agit notamment de l'exposition à des matériaux, à des substances ou à des environnements susceptibles de provoquer des blessures ou des affections susceptibles de compromettre la vie. Les risques potentiels pour la santé dans notre entreprise peuvent provenir de nombreuses sources, par inhalation, par ingestion, par contact et de l'environnement. Ils peuvent provoquer des sensibilités/irritations de la peau, des maladies liées à la chaleur et des réactions allergiques.

APTE AU TRAVAIL

Ne travaillez jamais ou n'utilisez jamais d'équipement en étant inapte.

La consommation d'alcool ou de drogues illégales, ou l'abus de drogues légales ou d'autres substances, réduira votre capacité à effectuer votre travail en toute sécurité. Un travailleur fatigué ou en état de fatigue peut également être considéré comme étant en état d’inaptitude.

LIGNE DE TIR

Rester en dehors des zones de danger.

IL s'agit notamment des zones où il existe un risque d'être écrasé ou renversé par un véhicule ou un équipement mobile, d'être frappé par un objet tombant d'une hauteur, d'être éjecté d'un système ou d'un outil, ou d'être coincé entre un objet et d'être écrasé. Les activités courantes où les risques de ligne de tir sont présents comprennent le déplacement/le recul de véhicules et d'équipements, le levage ou le hissage, les lignes tendues, les objets susceptibles de tomber ou de rouler, les systèmes sous pression, les équipements électriques, les dispositifs à ressort et les projectiles.

ICÔNES SUPPLÉMENTAIRES

EXCAVATION

Avant de commencer les travaux de tranchée et d'excavation, assurez-vous qu'une autorisation a été accordée et que des personnes compétentes sont en charge et responsable des opérations.

Les travaux de tranchée et d'excavation peuvent présenter des risques pour les réseaux souterrains, des espaces confinés potentiels et un risque d'effondrement des parois du sol et des matériaux excavés.

ESPACES CLOS

Suivre la procédure d'entrée avant d'entrer dans un espace clos.

Les espaces clos, tels que les silos, les citernes, les réservoirs de stockage souterrains, les voûtes, etc. peuvent contenir des gaz explosifs, de l'air toxique, des atmosphères déficientes en oxygène ou d'autres dangers physiques ou environnementaux. L'accès aux espaces est autorisé, sauf si le superviseur en charge détermine qu'il n'est pas nécessaire. Un accès autorisé vous permettra de rester en sécurité.

LEVAGE SÉCURITAIRE DE CHARGE

Les activités de levage doivent être planifiées, supervisées et exécutées par des personnes compétentes.

Les équipements et accessoires de levage doivent être certifiés et utilisés de la manière pour laquelle ils ont été conçus. Les risques comprennent la défaillance ou la chute de l'équipement de levage, la perte de la charge, qui peut tomber sur les personnes se trouvant à proximité, ou le fait d'être piégé et écrasé par des parties de l'équipement de levage ou par la charge.

LIGNES ÉLECTRIQUES AÉRIENNES

Le travail doit être planifié de manière à ce que l'équipement, les objets ou le personnel ne pénètrent pas dans la distance d'approche minimale autour d'une ligne électrique aérienne sous tension.

Les risques comprennent l'électrocution ou l'incendie lorsque l'électricité trouve un chemin vers la terre, le potentiel de contact de tout objet en contact avec la ligne, ou le potentiel de pas lorsque l'électricité est déchargée dans le sol. L'électricité peut parcourir une distance importante, de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'établir un contact direct avec la ligne. En outre, les lignes peuvent rester sous tension même lorsque l'électricité est coupée, il faut donc toujours considérer toute ligne électrique comme étant sous tension.

TRAVAUX À PROXIMITÉ DE L'EAU

Il faut toujours porter un vêtement de flottaison individuel lorsqu'il y a un risque de chute dans l'eau.

Lorsque vous travaillez près de l'eau ou sur l'eau, le port d'un vêtement de flottaison individuel (par exemple, un gilet de sauvetage ou une aide à la flottaison) vous protège de la noyade.

Conformité des entrepreneurs

- Avant d'être admis sur le terrain de McAsphalt pour y effectuer des travaux et en recevoir le paiement, tous les entrepreneurs doivent répondre au statut de préqualification, c'est-à-dire être approuvés ou approuvés sous condition. Ils doivent également fournir la documentation conditionnelle dûment remplie.
- Tous les entrepreneurs doivent soumettre toutes les approbations, tous les permis ou tous les documents pertinents en matière de SSE, tels qu'identifiés sur le formulaire de préqualification SSE de l'entrepreneur.
- Les entrepreneurs sont financièrement responsables des actions de réparation HSE sur site résultant d'événements indésirables et d'incidents impliquant leurs employés et leurs sous-traitants.
- L'entrepreneur sera responsable de la conformité aux règles du site, y compris, mais sans s'y limiter, l'équipement de protection individuelle (EPI), les zones fumeurs désignées, la conduite et le comportement général, y compris la pratique du stationnement.

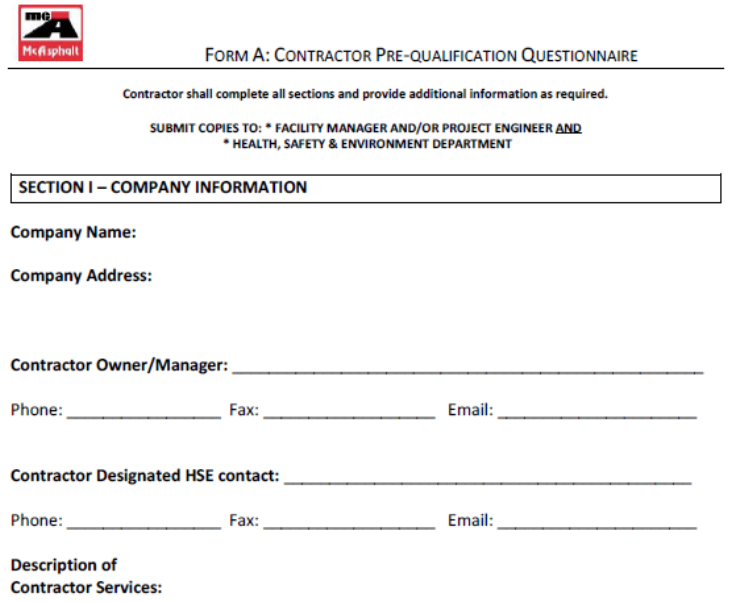

FORM A: CONTRACTOR PRE-QUALIFICATION QUESTIONNAIRE

Contractor shall complete all sections and provide additional information as required.

SUBMIT COPIES TO: * FACILITY MANAGER AND/OR PROJECT ENGINEER AND
* HEALTH, SAFETY & ENVIRONMENT DEPARTMENT

SECTION I – COMPANY INFORMATION

Company Name:

Company Address:

Contractor Owner/Manager: _____

Phone: _____ Fax: _____ Email: _____

Contractor Designated HSE contact: _____

Phone: _____ Fax: _____ Email: _____

Description of
Contractor Services:

FORM B: CONTRACTOR AUTHORIZATION AND ACKNOWLEDGMENT

Does Contractor plan to use Unsupervised Subcontractors at any time? Yes ☐ No ☐

Contractor Qualification Status — Comments
☐ Contractor Prequalified
☐ Prequalification Waived
OFFICE USE ONLY

SECTION I: COMPANY INFORMATION

Company Name: _____

Company Address: _____ Tel #: _____

Owner/Manager: _____ Fax #: _____

SECTION II: AUTHORIZATION TO START SIGNATURES

Facility Manager: _____ Date: _____

HSE Manager: _____ Date: _____

SECTION III: CONTRACTOR GENERAL ACKNOWLEDGMENT

General: *to be completed by contractor annually*	Initials Yr 1	Yr 2	Yr 3	Yr 4
Contractors shall contact the Project Engineer or Plant Manager prior to start of work and view and sign off on the HSE Orientation for Contractors video				
Contractors shall provide a Certificate of Insurance (Commercial General Liability – Premises/Operations, products/complete operations, broad form property damage and personal injury-bodily injury and property damage, fire damage, **single limit $5,000,000.**				
During regular production hours all contractors are required to sign in with the Plant Manager, after hours and weekends all contractors will be required to make other arrangements for entry to the facility.				

Conformité des entrepreneurs (Suite)

- Pendant les heures normales de production ou de travail, tous les entrepreneurs sont tenus de se présenter au gestionnaire responsable. Après les heures de travail et les week-ends, tous les entrepreneurs devront prendre les dispositions nécessaires pour entrer sur le lieu de travail avec le responsable.
- Il incombe à l'entrepreneur d'examiner et de comprendre toutes les procédures d'urgence du site, les itinéraires d'évacuation, les zones de réunion / points de rassemblement, les numéros de téléphone d'urgence et l'emplacement des extincteurs, des trousses de premiers soins, des douches oculaires et des douches d'urgence mis à disposition par le gestionnaire responsable.
- L'entrepreneur doit s'assurer que tous ses employés ont reçu toute la formation nécessaire en rapport avec les exigences spécifiques des services de l'entrepreneur.

Travailler en tant qu'entrepreneur

- Assurez-vous que vous et votre équipe comprenez nos politiques SSE, les règles du site et les instructions de travail avant de commencer à travailler.
- Veillez à ce que vous et votre équipe passiez en revue toutes les tâches et les risques associés avec le responsable.
- Remplissez tous les permis requis avant le début de chaque journée de travail et faites-les approuver avant la tâche concernée:
    - Travail à chaud
    - Entrée en espace clos
    - Cadenassage et étiquetage
    - Travail en hauteur
- Toute exception doit être obtenue par écrit auprès du gestionnaire responsable.

Équipement de protection individuelle (EPI)

- Les entrepreneurs doivent fournir leur propre EPI et doivent porter au minimum les éléments suivants lorsqu'ils travaillent sur le site :
  - Botte de sécurité avec embout protecteur
  - Casque de sécurité
  - Lunette de sécurité
  - Vêtement haute visibilité
  - Vêtements qui couvrent tous les membres (pantalons et manches longs)
- Les EPI spécialisés doivent être portés en fonction de l'activité exercée.
- Tout employé de McAsphalt est autorisé à mettre fin à tout acte ou condition dangereuse, à toute violation de la politique ou de la procédure ou à toute infraction aux exigences légales.

Équipement de protection individuelle (EPI)

- Le port de l'EPI approprié est obligatoire. Si vous ne vous y conformez pas, vous risquez de vous voir refuser l'accès à notre zone de travail.

- Le port de l'EPI est destiné à votre propre sécurité ainsi qu'à celle des personnes qui vous entourent.

- En cas d'exposition à du bitume chaud, immergez complètement la zone concernée dans de l'eau glacée du robinet ou placez la zone exposée sous l'eau courante.

- N'essayez pas d'enlever le bitume et consultez immédiatement un médecin.

McASPHALT
mcasphalt.com
ISO 9001/14001/45001

Traitement suggéré pour les brulûres au bitume chaud

Immerger complètement la zone dans l'eau glacée.
N'APPLIQUER PAS de glace directement sur la zone affectée.
NE PAS TENTER d'enlever le bitume chaud avec un produit contenant des solvants ou de l'ammoniac.

Une séparation naturelle se fera dans les 48 à 72 heures.
Si nécessaire pour retirer rapidement , imbiber le bandage d'huile minérale et le placer sur la zone affectée pendant 2 à 3 heures.

Les Industries McAsphalt Limitée
www.mcasphalt.com

Premier soin pour les brûlures au bitume chaud

Immergez complètement la zone affectée dans l'eau froide du robinet ou passez-la sous l'eau courante.

Brulûre mineure - À la première occasion, amener la victime chez le médecin
Brulûre majeure - Le plus rapidement possible, amener la victime à l'hopital.
Inclusion: Les brulûre à la tête au visage ou aux extrémités. Les brulûre avec une grande quantité de bitume. Nausées ou malaise général.

Traitement pour choc:
1. Garder la victime étendue dans un endroit calme.
2. Couvrir le corps d'une couverture ou autre chose de similaire afin de maintenir une température corporelle de 37 C.
3. Garder la tête de la victime en dessous des pieds afin de favoriser la circulation sanguine vers les organes vitaux.

N'ESSAYEZ PAS D'ENLEVER LE CIMENT D'ASPHALTE

Autres règles générales du site

- Les bouteilles de gaz comprimé, y compris le propane, doivent être fixées à l'extérieur dans un endroit approuvé et replacées en position verticale, qu'elles soient pleines ou vides.
- Il n'est permis de fumer que dans les zones désignées.
- Aucune réparation ou maintenance non autorisée sur le site.
- Les téléphones portables sont interdits dans les zones de traitement.
- McAsphalt applique une politique de TOLÉRANCE ZÉRO en matière de violence ou de harcèlement sur le lieu de travail.
- Stationnez de reculons tous les véhicules.
- Portez les EPI requis tel qu'indiqué sur les affiches.
- La possession, l'entreposage ou la consommation d'alcool ou de drogues illégales sur toute propriété de McAsphalt sont strictement interdits.

Évènements indésirables

- Il est extrêmement important de signaler immédiatement tous les actes et conditions dangereuses, les incidents et les quasi-accidents au gestionnaire responsable ou à l'employé de McAsphalt le plus proche.
- Le signalement anonyme des quasi-accidents est disponible sur notre plateforme numérique SSE, en scannant le code QR avec tout appareil mobile équipé d'une caméra. Pour plus de détails, adressez-vous au gestionnaire responsable.
- Le signalement des quasi-accidents est encouragé en tant que mesure proactive. Les informations et les lignes directrices sont affichées dans toutes les zones de travail.

Déchets dangereux

- Tous les déchets dangereux générés sur le lieu de travail, les produits chimiques dangereux non utilisés et les matériaux souillés, y compris ceux qui sont contaminés, doivent être correctement étiquetés, enlevés, transportés et éliminés conformément aux exigences légales applicables en matière d'environnement.
- Le déversement dans les drains, les éviers ou les égouts est strictement interdit sur un site de travail de McAsphalt.
- Les déversements et autres rejets ou impacts sur l'environnement doivent être signalés immédiatement au gestionnaire responsable.
- Tout nettoyage nécessaire en cas de déversement accidentel dans l'environnement sera coordonné par le gestionnaire responsable et comprendra très probablement des mesures à prendre par l'entrepreneur responsable du déversement, à ses frais.

Gestion environnementale

- McAsphalt a mis en place un système de gestion de l'environnement axé sur la prévention de la pollution, le respect de toutes les directives, normes et réglementations environnementales, et l'amélioration continue de nos performances environnementales par le biais d'un audit et d'une évaluation régulière des impacts et des aspects de nos installations et de nos services.
- Cet audit comprendra les aspects directs et indirects, tous les processus et domaines identifiés étant évalués. Cela comprendra tous les nouveaux processus, produits, activités et services.
- McAsphalt inclura les activités qui ont un impact positif sur l'environnement, qui réduisent l'impact de nos activités pour renforcer l'acceptabilité, y compris les pratiques de recyclage, les initiatives à faible émission de carbone et la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

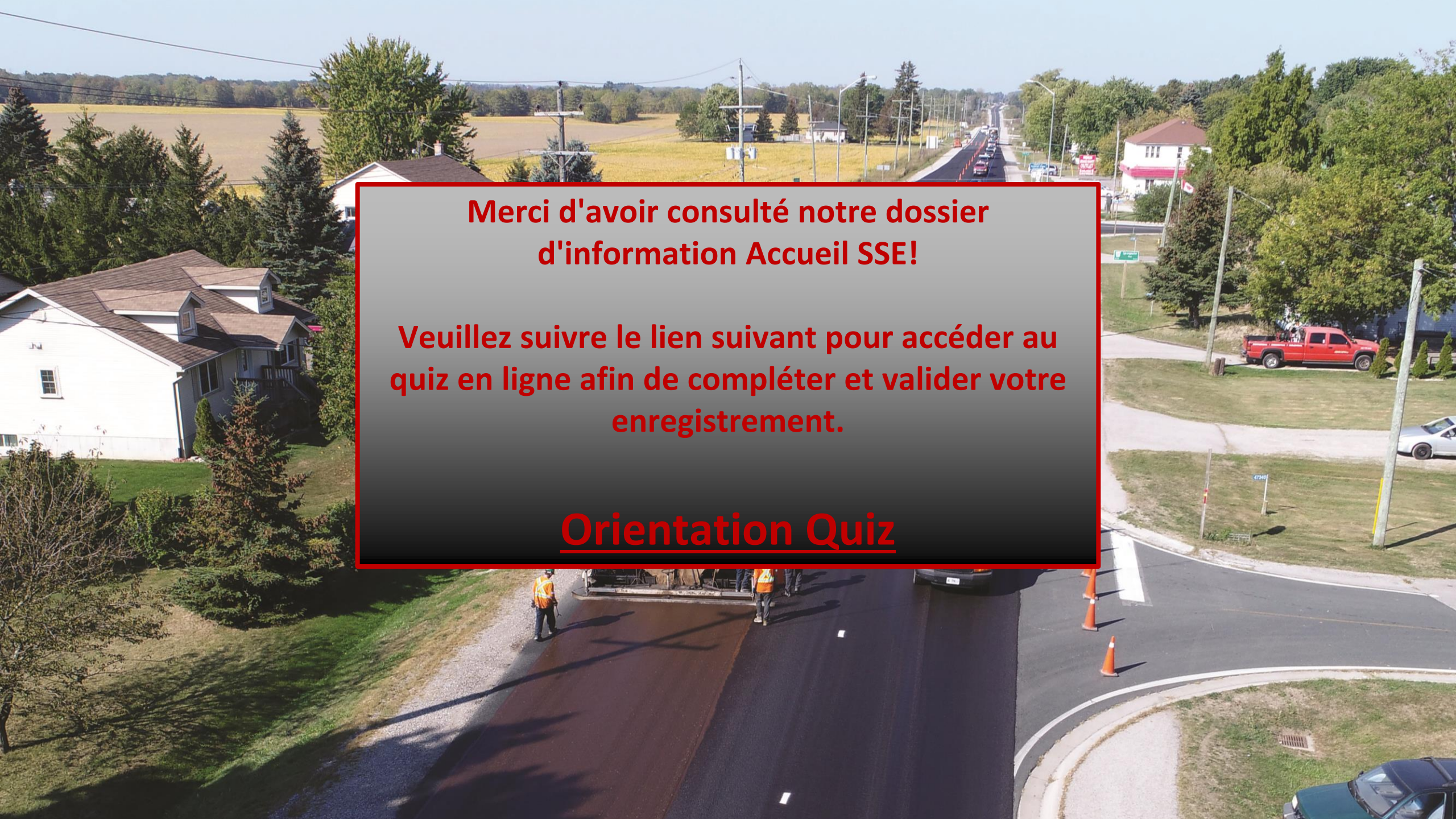

Merci d'avoir consulté notre dossier d'information Accueil SSE!

Veuillez suivre le lien suivant pour accéder au quiz en ligne afin de compléter et valider votre enregistrement.

Orientation Quiz